



DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-047

du 10 juillet 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 111

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;

Vu le marché n°2023086 portant étude pour la restauration de la zone humide du ruisseau de Feyt sur la commune de Lamazière-Haute ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

Dans le cadre du marché cité ci-dessus est approuvé l'avenant n°1 à intervenir avec :
GOUPEMENT EcoMetrum/CAP SERVICES/ Inselberg
11 rue Dupohot 69003 LYON

ARTICLE 2 : OBJET

La présente décision approuve l'avenant portant :

Modification du DPGF initiale suite au rajout d'un jour de prestation supplémentaire.

ARTICLE 3 : AMPLIATION

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée aux titulaires dudit marché et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 10 juillet 2024
Le président,
Pierre Chevalier

